

La Généralisation de l'Offre de Paielement en Ligne (GOPL)

La Généralisation de l'Offre de Paiement en Ligne (GOPL)



Introduction

Réglementation – Échéances

Pour l'usager

Facilité – Gratuité - Sécurité

Le périmètre

Les généralités du dispositif Payfip

Pour les titres et rôles – Pour les régies

La réalisation

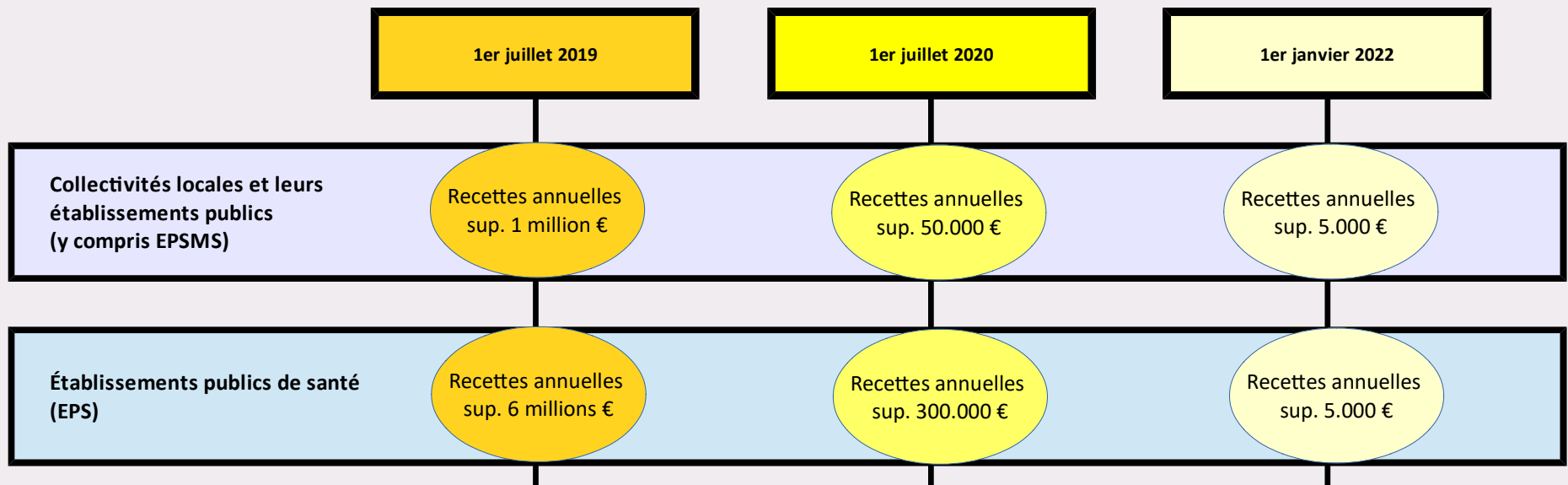
Les conditions – Les étapes

Le fonctionnement du circuit

Introduction

Réglementation - Échéances

- Décret 2018-689 du 1^{er} Août 2018 :
 - Prévoit la mise à disposition par les administrations publiques, pour l'ensemble de leurs créances d'un service de paiement en ligne à destination de leurs usagers, particuliers ou entreprises



Pour l'usager

Facilité - Gratuité - Sécurité

- Un service d'encaissement complémentaire aux moyens de paiement déjà existants
 - **Adapté à tous les types de produits**
 - Scolaire / périscolaire / eau-assainissement / ordures ménagères / taxes de séjour ...
 - Répondant à la **demande des usagers**
 - accessibilité du service 7j/7, 24h/24
 - économique (pas de déplacement, pas de timbre, pas de commissions)
 - sécurisé
 - Répondant aux **souhaits des collectivités** de développer les services d'administration électronique
 - image de modernité
 - sécurité des transactions CB ou du prélèvement unique
 - **Améliorant le recouvrement amiable**

Le périmètre

Les généralités du dispositif PayFiP pour le paiement en ligne



- L'offre DGFIP pour répondre à l'obligation
- Les fonctionnalités PayFiP : au choix de l'utilisateur
 - Paiement par carte bancaire
 - **Pas d'authentification** de l'utilisateur, saisie du seul moyen de paiement (n° de CB)
 - Paiement par voie de prélèvement non récurrent (one off)
 - **authentification de l'utilisateur :**
 - identifiant fiscal et mot de passe utilisés pour la connexion au site www.impots.gouv.fr
 - A terme, par l'intermédiaire du dispositif FranceConnect
 - **Possibilité** offerte à l'utilisateur **d'autoriser la DGFIP à conserver les informations** relatives à son compte bancaire dans l'optique d'un prochain paiement.



Le périmètre

Les généralités du dispositif PayFiP pour le paiement en ligne

- Les recettes de la collectivité ou de l'établissement géré dans Hélios
 - Les titres ou les articles de rôles (ORMC)
- Le encaissements réalisés dans le cadre d'une régie
 - Quand le paiement est désynchronisé du fait générateur (droit constaté) :
 - Obligation de proposer une **offre de paiement en ligne**
 - Quand le paiement est concomitant au fait générateur (droit au comptant) :
 - Obligation de proposer une **offre de paiement dématérialisée sur place** (TPE / automate)

Le périmètre

Pour les recettes donnant émission de titres ou ORMC

- L'encaissement des titres et articles de rôles du secteur public local par le dispositif possible PayFiP

Sur le site de la collectivité



Ma collectivité.fr

Bienvenue sur TPI-PaiementInged: x +

https://www.tpi.budget.gouv.fr/tpa/tpa.web? ...

FINANCES PUBLIQUES Sécurité Mentions légales Affichage contrasté

TELEPAIEMENT

> Saisie de l'identifiant collectivité

IMPORTANT !
Saisir l'identifiant collectivité précisé sur votre avis des sommes à payer.

IDENTIFIANT COLLECTIVITE

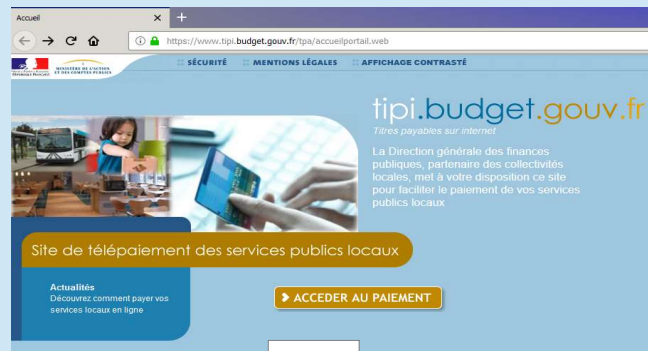
Veuillez renseigner l'identifiant collectivité :

Identifiant collectivité : *

Confirmer Annuler



Sur le site de la DGFIP



Bienvenue sur TPI-PaiementInged: x +

https://www.tpi.budget.gouv.fr/tpa/tpa.web? ...

FINANCES PUBLIQUES Sécurité Mentions légales Affichage contrasté

TELEPAIEMENT

> Saisie de l'identifiant collectivité

IMPORTANT !
Saisir l'identifiant collectivité précisé sur votre avis des sommes à payer.

IDENTIFIANT COLLECTIVITE

Veuillez renseigner l'identifiant collectivité :

Identifiant collectivité : *

Confirmer Annuler

L'offre de paiement en ligne des recettes des régies

- Pour la collectivité, 2 possibilités de mise en œuvre du paiement en ligne pour ses régies

Régie

[Portail de la régie](#)

[illegible]

Solution DGFiP via le dispositif « PayFiP Régie »

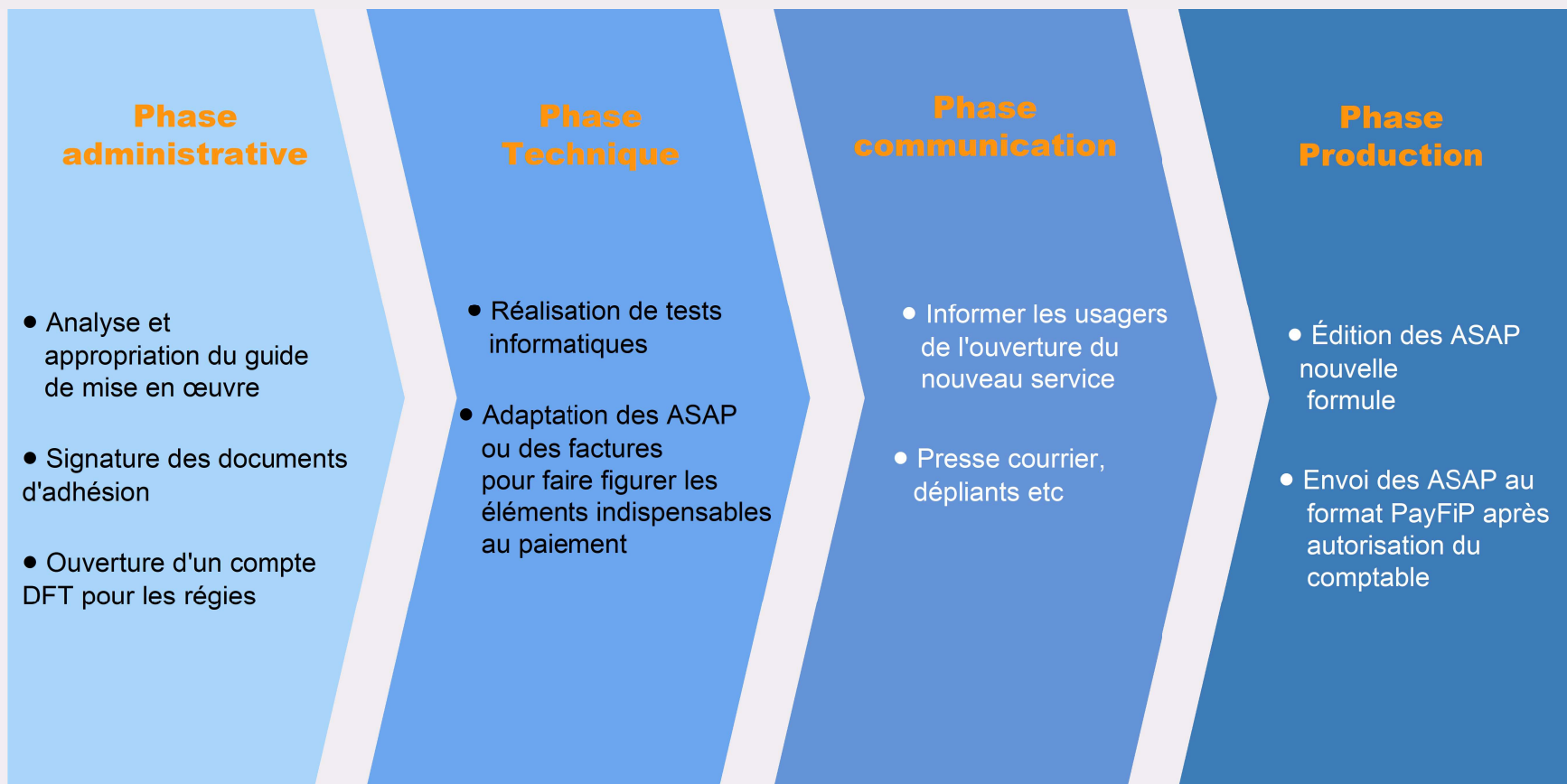
Solution proposée par un prestataire 3D Secure



La réalisation

Les étapes et conditions

- Une réalisation en 4 étapes



La réalisation

Le fonctionnement du circuit de paiement



Usagers



Client
offre de paiement en
ligne

Émargement des
factures

Alimentation

Connexion



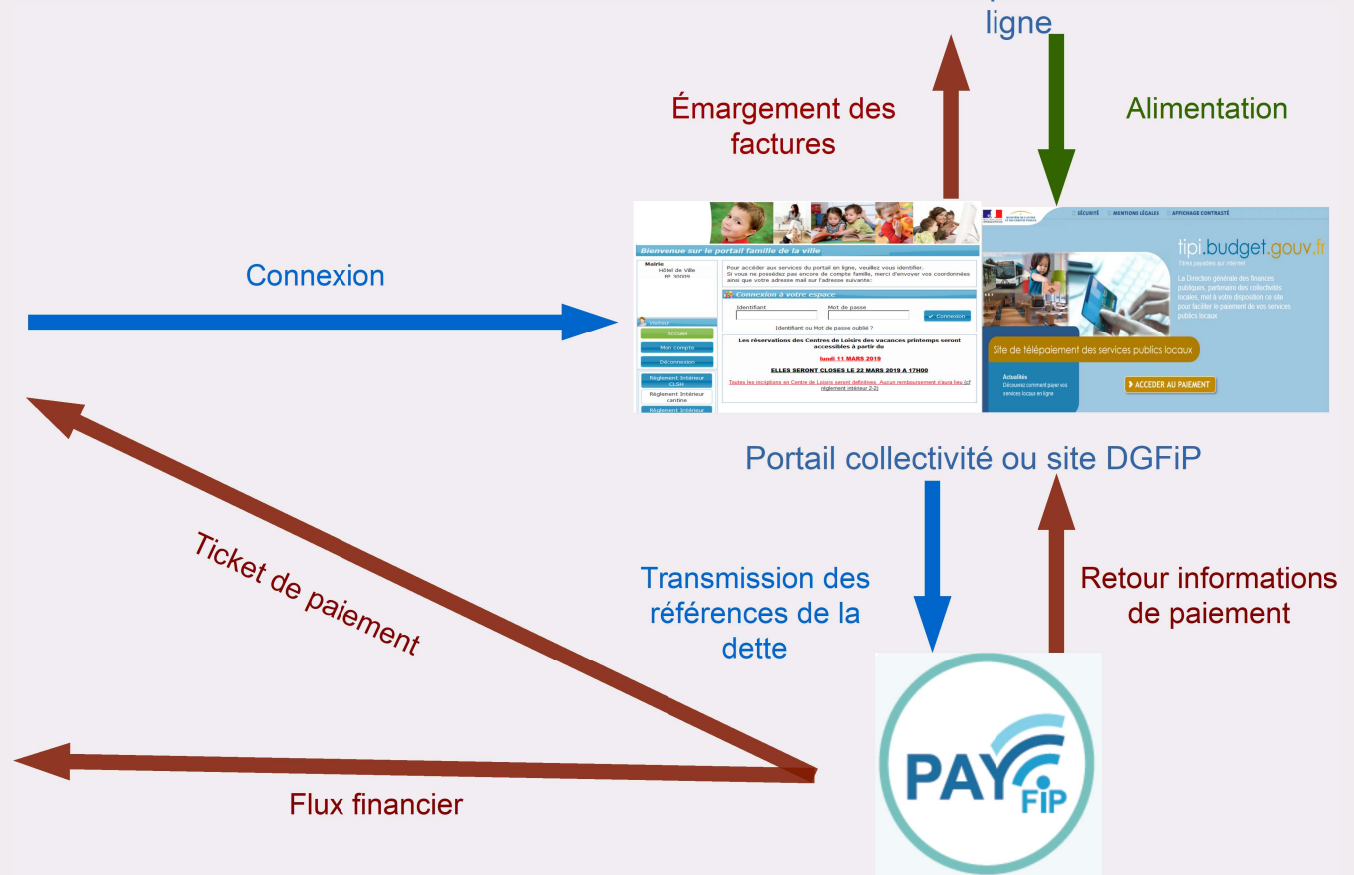
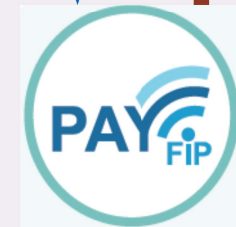
Portail collectivité ou site DGFIP

Transmission des
références de la
dette

Retour informations
de paiement

Ticket de paiement

Flux financier



Merci de votre attention